

Toutefois, les documents reproduits donnent un aperçu détaillé des efforts déployés par les hauts fonctionnaires et les ministres du Cabinet pour pallier les conséquences sur la politique étrangère de la décision d'annulation du projet Arrow. Pendant les sept premiers mois de 1958, les coûts prohibitifs du projet Arrow et l'atténuation possible de la menace que faisait planer le bombardier soviétique piloté assombrirent l'avenir du programme de production du CF-105. C'est finalement le 31 juillet 1958 que Robert Bryce, greffier du Conseil privé et conseiller de confiance de Diefenbaker, dit au premier ministre que le programme Arrow devait continuer [document 69]. Cependant, à la suite de la visite de Pearkes à Washington au cours de la première semaine d'août, Diefenbaker et Pearkes, se rappelant leur entente concernant la création du NORAD, décidèrent en privé d'abandonner le CF-105 [document 70]. Pendant les six semaines qui suivirent, la proposition d'annuler le projet Arrow domina l'ordre du jour du Comité de la défense du Cabinet et du Cabinet plénier; finalement, il fut décidé de poursuivre le programme de développement du projet Arrow jusqu'au 31 mars 1959 [documents 88 et 89]. D'autres documents présentent en détail la décision d'adopter le missile BOMARC et la négociation de l'accord de partage de la production avec les États-Unis.

L'ajout d'armes nucléaires au parapluie de défense aérienne nord-américaine a compté pour beaucoup dans la création du NORAD et dans la décision de miser sur le missile BOMARC plutôt que sur le CF-105 pour contrer la menace militaire soviétique. Les États-Unis firent pression pour que les autorités canadiennes intègrent des moyens offensifs atomiques au bouclier de défense continentale, la première fois en décembre 1957 [documents 26 et 27], et le Cabinet approuva avec circonspection la tenue de négociations exploratoires pour le stockage d'armes nucléaires sur le territoire canadien, à Goose Bay. Cependant, les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures furent rapides à faire observer que les tentatives du ministère de la Défense nationale de minimiser ou de méconnaître les ramifications politiques du déploiement d'armes nucléaires au Canada étaient une erreur, car cela impliquait que le Canada ne jouerait plus un rôle de défense passive mais un « rôle de fournisseur d'installations destinées à renforcer la puissance de frappe des forces offensives du Commandement des forces aériennes stratégiques » [document 35]. Le Comité du Cabinet sur la défense discuta de la question de manière approfondie, en avril 1958 [document 55], et les pourparlers militaires se poursuivirent jusqu'à la fin de l'année. La décision d'acquérir des missiles BOMARC fit changer le ton et l'urgence du débat. Comme ces missiles devaient être munis de têtes nucléaires pour bien fonctionner, le gouvernement canadien était dès lors, selon toute logique, décidé à acheter des armes nucléaires pour les forces canadiennes. Par la suite, le Cabinet accepta d'entamer des négociations « difficiles et complexes » pour acquérir des armes nucléaires [document 95], et des consultations interministérielles intensives eurent lieu pour préparer les ministres à la réunion du Comité conjoint de la défense à Paris, en décembre 1958. Le point le plus important qui a fait l'objet de discussions au Comité se révéla être le contenu de la version préliminaire d'une déclaration devant être faite à la Chambre des communes portant sur la décision du Canada de négocier les modalités de l'acquisition d'armes nucléaires, et aussi de savoir qui était l'autorité politique suprême décidant de leur utilisation éventuelle.

Par ailleurs, le gouvernement Diefenbaker s'est penché sur un certain nombre de questions frontalières cruciales d'ordre économique, dont la plupart concernait les